

Saint-Mandé, le 07/11/2022

**FICHE SUR LES CONDITIONS D'ACCÈS AU CONCOURS
POUR DEVENIR INFIRMIER MILITAIRE DES FORCES /
et en HIA
Session 2024**

RENSEIGNEMENTS SUR LE SITE : <https://www.emslb.defense.gouv.fr/nous-rejoindre-concours/concours-eppa>

Bureau gestion des concours : dagrh-ssa-brec-concours.contact.fct@intradef.gouv.fr

INSCRIPTIONS

Pour la session 2024, les inscriptions se font en ligne sur le site du SIEC entre le 07 novembre 2023 et le 28 janvier 2024 :

<https://siec.education.fr/candidats/concours/311>

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

- ✓ Elles auront lieu le **01/03/2024**.
- ✓ Lieu : le candidat choisit lors de son inscription aux concours parmi les centres proposés.

Pour les candidats et candidates demeurant en métropole ou résidant à l'étranger (sauf aux Émirats Arabes Unis, à Djibouti, en République de Côte d'Ivoire, au Gabon et au Sénégal), les épreuves d'admissibilité se déroulent dans l'un des centres d'examen relevant du SIEC.

Pour les candidats et candidates résidant dans les départements, régions et collectivités d'outre-mer, aux Émirats Arabes Unis, à Djibouti, en République de Côte d'Ivoire, au Gabon et au Sénégal, les épreuves d'admissibilité sont organisées au sein de chaque Direction interarmées du service de santé des armées (DIASS) et Centres médicaux interarmées (CMIA) : Antilles, Guyane, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, Zone sud de l'océan Indien (La Réunion et Mayotte), Émirats Arabes Unis, Djibouti, Afrique centrale et de l'ouest (République de Côte d'Ivoire), Gabon, Sénégal.

✓ Description des épreuves :

1. Épreuve écrite (2h, coefficient 5) : une rédaction et des réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social.

Cette épreuve permet d'apprécier les qualités rédactionnelles des candidats, leur aptitude au questionnement, à l'analyse, à l'argumentation et leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

2. Épreuve de mathématiques (1h, coefficient 4). Les exercices proposés supposent la maîtrise de notions mathématiques de base, telles que les quatre opérations, les décimales, les fractions, les pourcentages, les grandeurs et mesures (longueur, masse, durée), les conversions et la résolution d'un problème en plusieurs étapes.

Cette épreuve permet d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.

À ce jour, des annales sont disponibles en ligne pour le sauf pour l'épreuve de mathématiques. À compter de janvier 2024, des exercices d'entraînement à l'épreuve de mathématique seront également mis en ligne.

✓ Sont dispensés des épreuves écrites d'admissibilité :

- Candidats qui ont validé, à la date de présentation du concours :
 - Soit les unités d'enseignement de la première année commune des études de santé ;
 - Soit les unités d'enseignement de la première année ou des deux premières années de scolarité en institut de formation en soins infirmiers.

ÉPREUVES D'ADMISSION

✓ Elles auront lieu du **21 au 31 mai 2024 aux EMSLB**.

✓ Pour tous les candidats, les épreuves d'admission se déroulent aux EMSLB de Lyon-Bron

✓ Description des épreuves :

1. **Entretien** (30 min, coefficient 9 ou coefficient 18, pour les candidats dispensés des épreuves d'admissibilité)

- destiné à apprécier l'aptitude à suivre la formation, les motivations, l'aptitude à servir en qualité d'infirmier militaire et le projet professionnel au sein de l'institution

ou

- sur leur expérience professionnelle destinée à apprécier l'aptitude des candidats militaires ou fonctionnaires titulaires du DE d'aide-soignant à valoriser leur expérience professionnelle, à suivre la formation, à évaluer leurs motivations et leur aptitude à servir en qualité d'infirmier militaire.

2. **Épreuves sportives** : course à pied (demi-cooper), gainage abdominal, tractions (M) ou suspension barre fixe (F) et natation.

Le candidat devra fournir un certificat médical attestant l'absence de contre-indication aux activités physiques et sportives des épreuves d'admission, délivré par un médecin de son choix et datant de moins de trois mois.

Le barème des épreuves sportives est disponible en ligne ainsi que des vidéos de démonstration, des tests de préparation.....

Les candidats de la Légion étrangère et de la BSPP sont exemptés des épreuves sportives.

APTITUDE MEDICALE

Une visite médicale d'aptitude auprès d'un médecin militaire est obligatoire pour les candidats admissibles. La liste des antennes d'expertise médicale initiale sera communiquée aux intéressés.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

✓ Concours ouverts aux :

- candidats âgés de 17 ans à 23 ans au plus, bacheliers, ou équivalent, et futurs bacheliers ;
- élèves et anciens élèves (depuis moins d'un an) de l'ESA, âgés de 24 ans au plus ;
- étudiants inscrits en IFSI, la limite d'âge de 23 ans au plus étant augmentée du nombre d'années d'études en soins infirmiers validées ;
- militaires non officiers âgés de 32 ans au plus, titulaires du baccalauréat ou équivalent, et réunissant au moins trois ans de service militaire ou titulaire de DE d'aide-soignant et justifiant de trois ans au moins d'exercice en cette qualité et de cinq ans de service militaire ;
- fonctionnaires âgés de 29 ans au plus, titulaires du DE d'aide-soignant et titulaire du baccalauréat et réunissant au minimum trois ans de services publics ou justifiant au minimum de trois ans d'exercice en qualité d'aide-soignant et de cinq ans de services publics dans le domaine médico-social dans les autres cas.

✓ Être de nationalité française

TEXTES DE RÉFÉRENCES : ils sont disponibles en ligne

120 reçus

RJI = 19,5 ans

CURSUS DE FORMATION : un double cursus est organisé (filière civile classique et formation militaro-médicale spécifique et complémentaire)

Incorporation fin juillet

Formation initiale en aout

Formation universitaire dans 3 IFSI lyonnais / marché public en cours > à termes 2 IFSI et non plus 3

Formation Militaire Complémentaire en février et juillet pour les 1^{ère} et 2^{ème} année, en février pour les 3^{ème} année.

Obtention du DEI

Brevet Militaire

Affectation à la sortie de l'EPPA dans les forces (CMA-AM), ou hors périmètre des forces (HIA, CTSA)

Post EPPA :

Formation d'armée spécialisée de 1 à 4 mois

Formation Médico Opérationnelle d'1 mois.

Médecin Chef des Services (R) Patrick HAMON
(paham.cma@orange.fr)
Coordonnateur National du lien SSA-Jeunesse